



# VOTRE CONGRÈS en accès et en protection de l'information

- ▶ AU-DELÀ DE LA THÉORIE :  
une interaction de professionnels

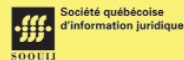
5, 6 et 7 mai 2009



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS  
ET LA PROTECTION DE  
L'INFORMATION (AAPI)

## MERCI À NOS PARTENAIRES

### COMMANDITAIRE PRINCIPAL





Définissez et appliquez  
des droits d'accès et  
d'utilisation basés sur  
des règles dynamiques  
alignées sur les objectifs  
stratégiques et les  
règles de gouvernance  
de l'entreprise

Avec Adobe® LiveCycle® Rights Management ES, vous réduisez de manière systématique les risques de détournement de vos données confidentielles tout en optimisant votre productivité. Protégez les informations stratégiques, renforcez la conformité aux réglementations, rationalisez les processus métier et élargissez votre sphère de collaboration tout au long du cycle de vie des données.

**S.V.P. Venez nous rencontrer  
au kiosque d'Adobe**

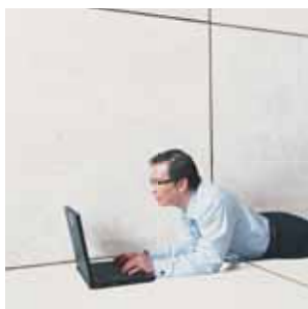
[www.adobe.com](http://www.adobe.com)

Adobe, le logo Adobe, Adobe AIR, le logo Adobe AIR, le logo Adobe PDF, Flash, le logo Flash, Flex, Flex Builder, LiveCycle, Reader et  
« Engaging beyond the enterprise » sont des marques ou des marques déposées d'Adobe Systems Incorporated aux États-Unis et/ou dans  
d'autres pays. Toutes ces autres marques d'Adobe Systems, Inc., Les noms et logos utilisés dans les illustrations sont généralement fictifs et ne  
designent ni aucun un des produits ou des produits existants. © 2009 Adobe Systems Incorporated. Tous droits réservés.





## Toute la souplesse de l'information au service du droit!



Partenaire du ministère de la Justice du Québec, la Société québécoise d'information juridique diffuse les décisions des tribunaux, judiciaires et administratifs. Sa mission consiste à recueillir, analyser, diffuser et publier toute l'information juridique en provenance des tribunaux et des organismes québécois.

SOQUIJ est complice de ses clients des milieux juridiques, des affaires et du travail, ainsi que du public en général, depuis plus de 30 ans.

Pour découvrir l'ensemble  
de nos produits et services,  
visitez [soquij.qc.ca](http://soquij.qc.ca)

*Complice  
de vos succès*



Société québécoise  
d'information juridique

SOQUIJ

# Table des matières

## **04 HORAIRE**

- 06** Message du ministre responsable de l'application de la Loi sur l'accès et de la Loi sur le secteur privé
- 07** Mot du président de la Commission d'accès à l'information
- 08** Mot du président de l'AAPI
- 11** Comité organisateur du congrès
- 14** Renseignements généraux





## **15 PROGRAMME DU PRÉ-CONGRÈS - 5 MAI**

## **18 PROGRAMME DU CONGRÈS - 6 ET 7 MAI**



- 26** Assemblée annuelle de l'AAPI
- 29** Notices biographiques
- 38** Hall des exposants
- 41** Remerciements à nos collaborateurs

\* La forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

## HORAIRE **Mardi** > 5 mai 2009

8 h 30 > 9 h	INSCRIPTION ET PETIT-DÉJEUNER CONTINENTAL	
9 h > 12 h	FORMATION AAPI	Programme PAGE 15
10 h 15	PAUSE-SANTÉ	
12 h > 13 h 30	DÉJEUNER LIBRE (aux frais du participant)	
13 h 30 > 18 h	OUVERTURE DU HALL DES EXPOSANTS	
14 h > 15 h	CONFÉRENCE TECHNIQUE 	Programme PAGE 16
15 h 15 > 16 h	CONFÉRENCE TECHNIQUE 	Programme PAGE 17
16 h 15 > 17 h	CONFÉRENCE TECHNIQUE 	Programme PAGE 17
17 h > 18 h	COCKTAIL ADOBE 	

## HORAIRE **Mercredi** > 6 mai 2009

7 h 30 > 8 h 30	INSCRIPTION ET PETIT-DÉJEUNER CONTINENTAL	
8 h 30 > 9 h	ALLOCUTIONS D'OUVERTURE	Programme PAGE 18
9 h > 10 h 30	CONFÉRENCE – Ensemble dans l'action	Programme PAGE 18
10 h 30	PAUSE-SANTÉ	
10 h 45 > 12 h	FORUM DE DISCUSSION – PARTIE I À diffuser ou à ne pas diffuser : telle est la question	Programme PAGE 19
12 h > 13 h 30	DÉJEUNER	
13 h 30 > 15 h	FORUM DE DISCUSSION – PARTIE II - TABLES RONDES	Programme PAGE 20
15 h	PAUSE-SANTÉ	
15 h 15 > 16 h 30	CONFÉRENCE La protection des renseignements personnels dans les projets de développement	Programme PAGE 20
16 h 30 > 17 h	CONFÉRENCE TECHNIQUE  Agir en amont pour mieux gérer et diffuser son information numérique	Programme PAGE 21
17 h > 22 h	COCKTAIL MÉRITE AAPI Dîner « La table d'argent » Soirée en chanson avec Chantal Blanchais 	Programme PAGE 21

# HORAIRE Jeudi > 7 mai 2009

8 h > 9 h	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Petit déjeuner continental	Programme PAGES 22 et 26
9 h > 10 h 30	ATELIER Interaction nécessaire et efficace dans le traitement d'une demande d'accès	Programme PAGE 22
10 h 30	PAUSE-SANTÉ	
10 h 45 > 11 h 10	CONFÉRENCE Évaluation éthique des sondages : Pourquoi ? Pour qui ? Quand ? Comment ?	Programme PAGE 23
11 h 10 > 11 h 40	CONFÉRENCE La circulation des renseignements personnels dans les environnements de type Web 2.0	Programme PAGE 23
11 h 40 > 12 h	FORUM DE DISCUSSION – PARTIE III Rapport des discussions et énonciation de pistes de réflexion issues de ces échanges	Programme PAGE 24
12 h > 13 h 30	DÉJEUNER	
13 h 30 > 15 h	REVUE JURISPRUDENTIELLE	Programme PAGE 24
15 h	PAUSE-SANTÉ	
15 h 15 > 16 h	ALLOCUTIONS DE CLÔTURE	

## HORAIRE D'OUVERTURE DU HALL DES EXPOSANTS

Mardi, 5 mai 2009  
Mercredi, 6 mai 2009  
Jeudi, 7 mai 2009

13 h 30 à 18 h  
8 h à 17 h  
8 h à 15 h

---

## MESSAGE DU MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS ET DE LA LOI SUR LE SECTEUR PRIVÉ

**M<sup>e</sup> JACQUES P. DUPUIS**



Mesdames, Messieurs,

Chaque printemps, l'Association sur l'accès et la protection de l'information vous invite à une réflexion commune ainsi qu'au partage de votre expertise en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels au Québec. En tant que ministre responsable des lois sur l'accès à l'information, je suis fier de voir que le Québec jouit d'une réputation enviable dans ce domaine et qu'il fait maintenant office de précurseur en Amérique du Nord, notamment en matière de diffusion de l'information gouvernementale.

En effet, dans le souci d'une plus grande transparence et profitant de l'essor d'Internet, le gouvernement du Québec adoptait, en avril 2008, le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, lequel prévoit l'obligation pour les ministères et organismes de diffuser sur le Web certains documents et renseignements. Cette mesure, unique au Canada, permet aux citoyens québécois d'accéder plus rapidement à l'information gouvernementale, sans avoir à présenter de demandes d'accès officielles.

**EN TANT QUE MINISTRE RESPONSABLE DES LOIS SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION JE SUIS FIER DE VOIR QUE LE QUÉBEC JOUIT D'UNE RÉPUTATION ENVIALE DANS CE DOMAINE ET QU'IL FAIT MAINTENANT OFFICE DE PRÉCURSEUR EN AMÉRIQUE DU NORD, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE DIFFUSION DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE.**

D'autres règlements seront élaborés afin que les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de même que le monde municipal et les ordres professionnels puissent aussi favoriser un plus grand accès à l'information.

Permettez-moi enfin de souligner le travail exceptionnel que les responsables de l'accès réalisent au sein de chacun de leur ministère et organisme pour mettre en œuvre avec efficacité les règles énoncées dans les Lois sur l'accès à l'information.

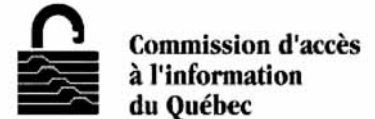
Je vous remercie de votre soutien et vous souhaite un très bon Congrès 2009.

JACQUES P. DUPUIS

Ministre responsable de l'application de la Loi sur l'accès et de la Loi sur le secteur privé

---

## MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION



Le quatrième rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information déposé à l'Assemblée nationale en 2002 proposait d'introduire dans la législation québécoise le principe de la « diffusion automatique » de l'information détenue par les organismes publics. Le titre de ce rapport quinquennal, « Le choix de la transparence », affichait clairement la priorité de la Commission accordée à ce sujet. Après plusieurs projets législatifs postérieurs à ce rapport, la Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (2006 c. 22) a été finalement adoptée et est entrée en vigueur le 14 juin 2006.

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels a été modifiée par cette nouvelle loi, notamment par l'introduction de l'article 16.1 qui traduit la décision du législateur de confier au gouvernement la responsabilité de définir l'étendue de la « diffusion automatique » et de la mettre en oeuvre :

*16.1. Un organisme public, à l'exception du Lieutenant-gouverneur, de l'Assemblée nationale et d'une personne qu'elle désigne pour exercer une fonction en relevant, doit diffuser, dans un site Internet, les documents ou renseignements accessibles en vertu de la loi qui sont identifiés par règlement du gouvernement et mettre en œuvre les mesures favorisant l'accès à l'information édictées par ce règlement.*

Or, le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels est entré en vigueur le 29 mai 2008. Plusieurs articles de ce règlement encadrant la « diffusion automatique » prendront effet à compter du 29 novembre 2009.

Par ce règlement, des paramètres sont définis et devraient permettre de répondre à d'importantes préoccupations. En effet, en l'absence de paramètres connus, la « diffusion automatique » pourrait être comprise de façon très différente selon le point de vue de la personne qui détient l'information ou de celle qui veut y avoir accès.

L'information du public, plus spécialement des utilisateurs de services publics qui naviguent dans Internet, a été privilégiée par le gouvernement. Le règlement prévoit en effet la publication systématique dans les sites Internet des organismes publics visés de plusieurs renseignements pour le bénéfice des citoyens.

L'AAPI nous offre, par son congrès annuel, une occasion exceptionnelle de s'informer, d'apprendre ou de discuter en prévision de la mise en œuvre du nouveau régime. En fait, le Congrès 2009 de l'AAPI sera l'occasion de discuter de l'enjeu et de mesurer l'importance des droits et obligations introduits par le règlement. Nous pourrions, notamment, nous attarder à l'obligation de publier un bilan de la diffusion des documents dans le rapport annuel de gestion, de verser dans Internet le plan de classification des documents, les études, les rapports de recherche et de statistique ou les documents transmis à la suite d'une demande d'accès dont la diffusion présente un intérêt pour l'information du public. Le congrès sera également l'occasion de considérer l'impact de la publication des renseignements relatifs à certains contrats, de la liste des engagements financiers ou des documents produits et déposés conformément au Règlement de l'Assemblée nationale.

À titre de président de la Commission d'accès à l'information, j'apprécie beaucoup l'invitation de l'AAPI à participer au Congrès 2009. Ce congrès est une occasion exceptionnelle d'assurer la promotion et la bonne compréhension des règles de transparence introduites par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Bon congrès !

Jacques Saint-Laurent  
Président de la Commission d'accès à l'information

---

## MOT DU PRÉSIDENT DE L'AAPI



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS  
ET LA PROTECTION DE  
L'INFORMATION (AAPI)



Chers collègues et membres de l'Association,

Au nom des membres du conseil d'administration et de la direction générale, j'ai le plaisir de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue au 17<sup>e</sup> Congrès annuel de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI).

Le thème « Au-delà de la théorie : une interaction de professionnels » reflète le rôle du responsable de l'accès qui l'amène à interagir avec une multitude d'intervenants autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son organisation. Le responsable n'opère pas en vase clos et doit souvent consulter plusieurs professionnels afin de mener à bien ses tâches. C'est dans cette perspective que je vous invite, au cours du congrès, à échanger et à partager vos expériences.

Cette année, l'AAPI innove en offrant à ses membres et à leurs invités une journée pré-congrès. Tout d'abord, dans le cadre de cette journée du 5 mai, la formation et les conférences techniques vous permettront d'en apprendre davantage sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels, le Règlement sur la diffusion et sur les nouvelles technologies facilitant le travail des responsables. Cette journée toute spéciale permettra aux participants de découvrir de nouvelles solutions technologiques dans le traitement sécuritaire de l'information. Cette journée pré-congrès se terminera par un cocktail offert gracieusement par notre commanditaire principal ADOBE.

Le congrès débutera le 6 mai, dans un esprit d'interaction et d'échanges, sollicitant votre dynamisme et votre bonne humeur. Vous serez invités à participer, entre autres, à un forum de discussion portant sur le Règlement sur la diffusion de l'information qui se veut une expérience utile et pratique afin de vous permettre d'identifier rapidement et succinctement des pistes de solutions pour la mise en œuvre dudit Règlement. De nombreuses autres conférences viendront compléter ces deux journées de congrès, dont notre incontournable et célèbre revue jurisprudentielle.

C'est également avec enthousiasme que je vous invite à être des nôtres, à la fin de la journée du 6 mai, pour la remise du 7<sup>e</sup> Mérite AAPI, sous la présidence d'honneur du professeur Benoît Pelletier. Nous vous y attendons en grand nombre!

Je tiens à remercier chaleureusement notre partenaire principal ADOBE, ainsi que tous les autres partenaires, anciens et nouveaux, qui nous permettent de vous offrir un congrès sachant répondre à vos attentes.

Durant le congrès, prenez le temps de visiter le hall des exposants où vous pourrez y découvrir les nombreux outils et services de nos partenaires et également découvrir le nouveau portail de référence en accès et en protection de l'information développé par votre association. Vos commentaires nous seront précieux pour mener à bien cette initiative. Vous pourrez aussi feuilleter le Guide pratique sur l'accès et la protection de l'information qui a récemment été primé par la Fondation du Barreau du Québec dans le cadre de son Concours juridique 2008, catégorie Répertoire.

Enfin, un merci bien particulier aux membres du comité organisateur, qui ont investi de nombreuses heures à réaliser un congrès innovateur et participatif.

Je vous souhaite à tous un excellent congrès !

D<sup>r</sup> Bruno J. L'Heureux, m.d.

Président de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI)



Hydro-Québec est fière de s'associer  
au congrès de l'Association sur l'accès et  
la protection de l'information.



# DONATI MAISONNEUVE

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

## AVOCATS

Nous ne vous cacherons aucune information.  
Pour votre protection, nous vous dirons tout.

\* Voici nos renseignements personnels :

Me Marie-Julie Croteau  
514-499-7465  
mjcroteau@donatimaisonneuve.ca

Me Olivier Truesdell-Ménard  
514-499-7435  
otm@donatimaisonneuve.ca

L'AAPI TIENT À REMERCIER LES MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR POUR LE TRAVAIL ACCOMPLI AU COURS DES DERNIERS MOIS, CE QUI NOUS PERMET AUJOURD'HUI DE VOUS PROPOSER UNE PROGRAMMATION DES PLUS RICHES ET VARIÉES.

## Merci aux membres du comité organisateur



**M<sup>e</sup> Hélène David**  
Responsable du Congrès 2009  
Conseillère, Affaires juridiques  
Société québécoise d'information  
juridique (SOQUIJ)



**M<sup>me</sup> Linda Girard**  
Directrice générale et coordonnatrice  
du Congrès, AAPI



**M<sup>e</sup> Sonia Amziane**  
Avocate-conseil, Association  
québécoise d'établissements  
de santé et de services sociaux



**M<sup>e</sup> Éric-Alain Laville**  
Avocat et responsable de l'accès  
à l'information, Hôpital Saint-Luc  
du CHUM



**M<sup>e</sup> Claire-Élaine Audet**  
Avocate, Commission des transports  
du Québec



**M<sup>e</sup> Claudia Lavoie**  
Avocate, DGLE – DCAIPRC  
Revenu Québec



**M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin**  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers



**M<sup>e</sup> Marc-Aurèle Racicot**  
Avocat-conseil et coordonnateur  
du programme de formation, AAPI

# UN OUTIL DE RÉFÉRENCE PRATIQUE AXÉ SUR LE TRAVAIL QUOTIDIEN DES RESPONSABLES

## GUIDE PRATIQUE SUR L'ACCÈS ET LA PROTECTION DE L'INFORMATION

Association sur l'accès et la protection de l'information

Ce guide pratique s'adresse aux responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et à leurs répondants. Rédigé par des praticiens, pour des praticiens, il est spécialement axé sur le travail quotidien du responsable. Une mise en page conviviale et l'utilisation d'éléments graphiques vous permettent de repérer rapidement les informations clés qui vous faciliteront la tâche.

Les deux cartables sont accompagnés d'un cédérom regroupant le contenu intégral de l'ouvrage papier ainsi que des dizaines de documents de référence supplémentaires. Toutes ces informations sont reliées par de nombreux liens hypertextes.

### Aperçu de la table des matières

- Présentation de la loi et résumé des obligations de l'organisme et du responsable
- Le traitement des demandes d'accès et de rectification
- Guide concernant la protection des renseignements personnels
- Glossaire
- Autres documents : 17 lois et règlements, des dépliants, fiches conseils, guides, documents de réflexion et d'analyse, Avis de la CAI et plus.
- Table de la jurisprudence
- Index analytique



2 reliures à anneaux • 2-89451-851-X  
Env. 1600 pages • 274,95 \$

Mises à jour facturées séparément  
selon l'ampleur des modifications.

Pour plus de détails ou pour commander, communiquez avec un représentant au 1-800-363-3047, option 3.

3382 • 04 • 2009

ÉDITIONS YVON BLAIS

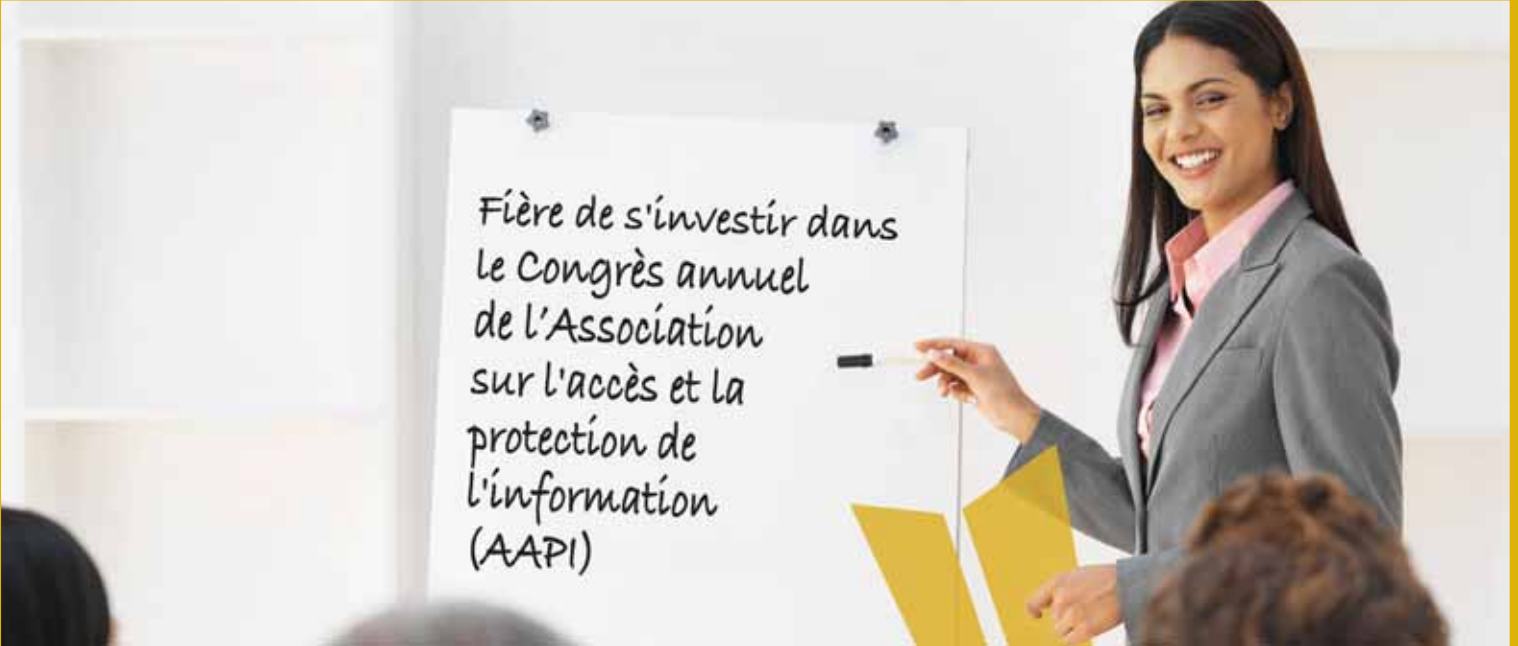


THOMSON REUTERS

**La protection des renseignements à la SAAQ**

je m'informe  
Je l'dis pas  
Je l'dis pas  
je l'sais pas  
je l'sais pas  
Je l'dis pas  
Je l'dis pas  
je m'informe

Société de l'assurance automobile Québec



Fière de s'investir dans  
le Congrès annuel  
de l'Association  
sur l'accès et la  
protection de  
l'information  
(AAPI)

Québec :  
418 525-0337

Montréal :  
514 395-0337

Autres régions :  
1 877 525-0337

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)



**AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS**

**5** ANS D'ENGAGEMENT À  
INFORMER, ENCADRER, PROTÉGER.

**PROTECTION CROISSANCE**



**BEUVAIS  
TRUCHON**

— | AVOCATS | —

79, boul. René-Lévesque Est, bureau 200, C. P. 1000  
Haute-Ville Québec (Québec) G1R 4T4  
Tél. : 418 692-4180 Téléc. : 418 692-5321

[www.beauvaistruchon.com](http://www.beauvaistruchon.com)

---

# Renseignements généraux

## Accueil et renseignements

Le bureau d'accueil et de renseignements se situe dans le foyer du Hall des exposants. Les heures d'ouverture sont de 7 h 30 à 17 h.

## Identification des participantes et des participants

Cinq couleurs de cocardes identifient les différents groupes de personnes qui assistent au Congrès.

Bleu : Congressistes (5, 6 et 7 mai 2009)

Jaune : Congressistes assistant à une journée du Congrès

Vert : Invités pour les conférences techniques

Blanc : CA AAPI, comité organisateur, secrétariat

Orange : Invités, conférencières et conférenciers, exposants

## Actes du Congrès

Les actes du Congrès seront disponibles après la tenue de l'événement, sous la forme d'un recueil regroupant la majorité des prestations offertes lors du 17<sup>e</sup> Congrès de l'AAPI, en collaboration avec les Éditions Yvon Blais.

## Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle aura lieu à la salle Roy, située au rez-de-chaussée de l'hôtel, le jeudi 7 mai 2009 à compter de 8 h.

## Inscription, activités et restauration

Les pauses-santé se tiennent dans le foyer du Hall des exposants situé au rez-de-chaussée de l'hôtel; les repas du midi seront servis dans la salle à manger de l'hôtel. Le cocktail Mérite AAPI se déroulera dans le foyer du Hall des exposants, et le dîner sera servi dans la salle Garneau de l'hôtel.

## Pré-congrès / 5 mai 2009

L'inscription au pré-congrès seulement comprend une participation pour assister aux activités prévues lors de la journée du 5 mai : formation, visite du Hall des exposants, trois conférences techniques et le cocktail gracieusement offert par ADOBE.

## Pré-congrès et Congrès / 5, 6 et 7 mai 2009

L'inscription au pré-congrès et au Congrès comprend une participation pour assister aux activités prévues au programme des trois journées. Cette année, l'AAPI a innové en offrant aux congressistes et à deux de leurs invités trois conférences techniques qui ont pour but de présenter des outils et des solutions pratiques dans les domaines de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de la gestion de l'information.

Votre inscription comprend :

5 mai 2009 :

- › Une formation de sensibilisation de trois heures
- › La visite du Hall des exposants
- › L'accès aux conférences techniques avec deux invités
- › Cocktail gracieusement offert par ADOBE

6 et 7 mai 2009 :

- › Deux journées de conférences
- › Restauration : 2 petits-déjeuners continentaux, 2 déjeuners, 4 pauses-santé
- › Cocktail Mérite AAPI, 6 mai, 17 h à 19 h
- › Dîner-spectacle – 6 mai, 19 h à 22 h
- › Actes du Congrès publiés par Éditions Yvon Blais

## Attestation de dépenses admissibles

En vertu du paragraphe 26 de l'article 1 du Règlement sur les dépenses admissibles, l'inscription au Congrès de l'AAPI constitue une dépense admissible aux fins de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et est reconnue par Emploi-Québec. Aucun numéro d'agrément n'est donné. Vous n'avez qu'à indiquer le nom de l'AAPI et à produire un exemplaire du programme ainsi que les factures.

## Reconnaissance du Congrès auprès de la Chambre des notaires du Québec

Dans le cadre de la formation continue obligatoire pour les notaires, l'Association sur l'accès et la protection de l'information procède actuellement à faire reconnaître le Congrès auprès de la Chambre des notaires du Québec. Nous vous aviserons des modalités d'entente avec cette organisation.

## Reconnaissance du Congrès auprès du Barreau du Québec

Dans le cadre de la formation continue obligatoire pour les avocats, l'Association sur l'accès et la protection de l'information a fait reconnaître certaines activités du Congrès pour une durée maximale de 15 heures 45 minutes pour chaque membre du Barreau. **Pour obtenir une attestation de participation aux activités du Congrès de l'AAPI, nous vous invitons à remplir le formulaire à cette fin et à le transmettre par courrier accompagné de votre chèque fait à l'ordre de l'AAPI en paiement des redevances exigées par le Barreau du Québec.**

---

# PROGRAMME DU PRÉ-CONGRÈS

FORMATION ET CONFÉRENCES TECHNIQUES

**Mardi 5 mai 2009**

Cette année, l'AAPI innove en offrant aux congressistes et à deux de leurs invités trois conférences techniques qui ont pour but de présenter des outils et des solutions pratiques dans les domaines de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de la gestion de l'information.

**9 h > 12 h**

## FORMATION

### FORMATION DE SENSIBILISATION À L'ACCÈS À L'INFORMATION, À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET AU RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION

Destinée à toute personne intéressée par le sujet — qu'elle soit ou non juriste — et aux organismes assujettis, cette formation aborde les principes de base, les obligations et les principales mesures de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ainsi que ses délais de mise en œuvre et les questions épineuses auxquelles on peut avoir à faire face dans un organisme public. La formation est axée sur la pratique quotidienne, démythifie la question de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels et aborde quelques questions relatives aux technologies de l'information. La formation fait aussi un survol du nouveau Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

#### FORMATRICE

› **M<sup>e</sup> Marie-Julie Croteau**, avocate associée, Donati Maisonneuve, s.e.n.c.r.l.

**13 h 30**

## OUVERTURE DU HALL DES EXPOSANTS

---

# PROGRAMME DU PRÉ-CONGRÈS

FORMATION ET CONFÉRENCES TECHNIQUES

**Mardi 5 mai 2009**

COMMANDITAIRE PRINCIPAL



14 h > 15 h

## CONFÉRENCE TECHNIQUE

### **LA GESTION DU RISQUE ET DE LA SÉCURITÉ DES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES CONFIDENTIELS. COMMENT PERMETTRE LE PARTAGE DE DOCUMENTS EN ASSURANT LA CONFIDENTIALITÉ, ET CE, MÊME À L'EXTÉRIEUR DE VOTRE ORGANISATION?**

La médiatisation du piratage de systèmes, combinée aux pertes involontaires de données sensibles, a engendré une perte de confiance dans les processus électroniques pour les organismes publics et privés.

Avec les solutions Adobe de sécurisation du partage des renseignements basées sur des initiatives de cryptage et de gestion d'identités (directive HSPD-12 du ministère américain de la Sécurité intérieure et cartes d'accès du ministère de la Défense), les organisations contrôlent mieux leurs renseignements confidentiels, même si ceux-ci circulent à l'extérieur du pare-feu.

Lors de cette présentation, nous explorerons les différentes facettes et les défis relatifs à l'échange de données sensibles et confidentielles. Nous y ferons un survol des solutions d'Adobe en matière de sécurité et de cryptage des documents confidentiels.

Nous explorerons comment :

- > partager en toute confiance des documents confidentiels essentiels à la collaboration dans le cadre des processus d'affaires;
- > contrôler les droits d'accès et d'utilisation des documents en appliquant des règles permanentes et dynamiques qui garantissent la confidentialité, le respect de la vie privée et la traçabilité;
- > protéger les données confidentielles en évitant les fuites potentielles;
- > procéder à l'intégration avec les principales applications bureautiques afin d'appliquer une protection documentaire d'un simple clic;
- > procéder à l'intégration avec les systèmes back-end pour centraliser, automatiser et rationaliser la gestion des droits.

### CONFÉRENCIER

- > **M. Brian Donovan**, Adobe

---

# PROGRAMME DU PRÉ-CONGRÈS

FORMATION ET CONFÉRENCES TECHNIQUES

**Mardi 5 mai 2009**

15 h 15 › 16 h

## CONFÉRENCE TECHNIQUE



### L'ORGANISATION DE VOTRE INFORMATION : LA GARANTIE D'UNE DIFFUSION SÉCURITAIRE

Vous êtes enseveli sous la paperasse et les fichiers électroniques?

Vous cherchez sans cesse un dossier global, complet sur un sujet précis?

Vous vous demandez comment dompter ce monstre documentaire, quoi jeter et quand, quoi structurer, quoi codifier et comment?

Vous désirez localiser facilement et rapidement l'information pertinente dans votre organisation?

Vous cherchez la façon économique et sécuritaire de conserver cette masse documentaire?

Vous désirez répondre adéquatement à vos demandes d'accès à l'information?

#### **Nous pouvons vous aider!**

Une équipe compétente met à votre disposition une méthodologie rigoureuse, peaufinée par plus de 30 ans de pratique.

#### CONFÉRENCIÈRE

› **M<sup>me</sup> Denise Larouche**, vice-présidente, Joël Raiffaud & Associés

16 h 15 › 17 h

## CONFÉRENCE TECHNIQUE



### LES AVANTAGES DE L'AUTOMATISATION POUR AMÉLIORER LE TRAITEMENT DE DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

Assistez à cette session pour apprendre comment les équipes de pointe qui traitent les demandes d'accès à l'information réduisent le temps de réponse aux demandes et assurent la conformité en :

- › adoptant des outils électroniques de prélèvement;
- › recevant et en répondant aux demandes de façon électronique;
- › suivant les demandes à toutes les étapes de leur cycle de vie;
- › générant au besoin les rapports opérationnels et de conformité.

Visitez le kiosque Privasoft pour obtenir une session individuelle avec un Conseiller sur l'automatisation sur l'accès à l'information et apprendre ainsi comment automatiser vos processus et améliorer le traitement de vos demandes.

#### CONFÉRENCIER

› **M. Paul Gravel**, vice-président, Privasoft

# PROGRAMME DU CONGRÈS

ALLOCUTIONS - CONFÉRENCES – FORUM DE DISCUSSION

**Mercredi 6 mai 2009**



ANIMATRICE :  
**M<sup>me</sup> Françoise  
Guénette**

journaliste

**8 h 30 > 9 h**

## ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

### INVITÉS

- › **D<sup>r</sup> Bruno J. L'Heureux**, président, AAPI
- › **M<sup>e</sup> Chantal Bernier**, commissaire adjointe, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
- › **M<sup>e</sup> Jacques Saint-Laurent**, président, Commission d'accès à l'information

**9 h > 10 h 30**

## CONFÉRENCE

### ENSEMBLE DANS L'ACTION...

Sous le couvert de l'humour, la présentation intitulée Ensemble dans l'action est une invitation à repenser ses attitudes individuelles et collectives, à réfléchir aux composantes du travail en équipe (considération, concertation, communication), à redonner un sens à l'action collective dans le contexte des nouvelles valeurs (originalité, diversité dans les approches, élégance dans l'attitude, création de liens, enthousiasme, responsabilité commune) auxquelles nous devons de plus en plus adhérer. Elle est aussi une invitation à relever de nouveaux défis en équipe et à raffiner ses manières de faire et d'être, à la fois dans l'interaction auprès de ses collègues et dans ses pratiques professionnelles.

### CONFÉRENCIER

- › **M. Carol Allain**, M. Sc., M. Éd., auteur, conférencier

---

# PROGRAMME DU CONGRÈS

ALLOCUTIONS - CONFÉRENCES – FORUM DE DISCUSSION

**Mercredi 6 mai 2009**

10 h 45 › 12 h

## FORUM DE DISCUSSION

### À DIFFUSER OU À NE PAS DIFFUSER : TELLE EST LA QUESTION

Vous avez des questions entourant la mise en application du Règlement sur la diffusion de l'information? Vous vous demandez quels sont les études, les rapports de recherche ou de statistiques dont la diffusion présente un intérêt pour l'information du public? Avez-vous pensé aux modifications technologiques nécessaires? Respecterez-vous l'échéancier fixé?

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels vise les organismes gouvernementaux. Les organismes municipaux et scolaires, les établissements de santé et de services sociaux ainsi que les ordres professionnels seront peut-être assujettis à des dispositions semblables prochainement.

Alors que les premiers en sont à mettre en œuvre le Règlement, les seconds sont en pleine réflexion.

Le but de ce forum est donc de permettre aux uns de partager leurs préoccupations dans la mise en application du Règlement et d'échanger des pistes de solution, et de donner aux autres l'occasion de bénéficier de l'expérience et de la pratique des premiers afin d'alimenter leur réflexion.

Venez échanger avec vos confrères et consœurs. Participez au forum de discussion.

### FORUM DE DISCUSSION – PARTIE I

Afin de permettre un échange fructueux lors de la partie II du forum d'après-midi, M<sup>e</sup> Yves D. Dussault, avocat au ministère du Conseil exécutif, viendra nous entretenir du Règlement ainsi que des attentes exprimées pour sa mise en œuvre. Sous l'angle de l'obligation pour un organisme de diffuser dans un site Internet, M<sup>e</sup> Pierre Trudel nous entretiendra de la notion de l'intérêt public et de l'intérêt pour l'information du public..

### ANIMATRICE

› M<sup>me</sup> **Françoise Guénette**, journaliste

### INVITÉS

› M<sup>e</sup> **Yves D. Dussault**, avocat, ministère du Conseil exécutif

› M<sup>e</sup> **Pierre Trudel**, professeur, titulaire de la Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal

---

# PROGRAMME DU CONGRÈS

ALLOCUTIONS - CONFÉRENCES – FORUM DE DISCUSSION

## Mercredi 6 mai 2009

13 h 30 › 15 h

### FORUM DE DISCUSSION – Partie II – TABLES RONDES

#### À DIFFUSER OU À NE PAS DIFFUSER : TELLE EST LA QUESTION

Cette année, le Congrès se veut être, entre autres choses, l'occasion d'un échange en atelier de formation/forum de discussion sur les préoccupations des congressistes concernant la mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Plusieurs personnes dans vos organisations sont interpellées dans la mise en application de ce Règlement.

L'AAPI souhaite s'approprier les réflexions et les recommandations issues de vos discussions pour établir un rapport qui amènera certainement des réponses aux questions soulevées et des pistes de sujets de formation.

#### COLLABORATEURS

- › **M<sup>me</sup> Pierrette Brie**, responsable ministérielle de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- › **M<sup>me</sup> Joëlle Chabot**, conseillère, BSM- Secrétariat, ministère des Transports du Québec
- › **M<sup>e</sup> Danielle Corriveau**, directrice, Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements confidentiels, ministère du Revenu du Québec
- › **M<sup>me</sup> Liliane Côté-Aubin**, responsable de l'accès à l'information, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- › **M<sup>e</sup> Christian Duquette**, avocat, Secteur de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, SAAQ
- › **M<sup>e</sup> Benoît Laniel**, responsable suppléant de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, Direction des affaires juridiques, Régie des rentes du Québec

15 h 15 › 16 h 30

### CONFÉRENCE

#### LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Le nouveau Règlement sur la diffusion a créé une nouvelle instance — le CAIPRP — devant laquelle les gestionnaires présentent leurs projets d'acquisition, de développement et de refonte d'un système d'information ou de prestation électronique de services. À cette occasion, ils doivent décliner les mesures particulières et la gouvernance du projet en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels. Pour nous aider à comprendre ces nouvelles obligations, trois organismes nous livrent leurs recettes ou leurs procédures de conformité : le Centre de services partagés, la Société québécoise d'information juridique et l'Autorité des marchés financiers.

#### INVITÉS

- › Les principes, méthodes et outils de la gestion de projets avec **M. Yvan Lauzon**, MBA, informaticien, gouvernement du Québec (CSPQ-CDC) et expert-conseil auprès de l'OCDE (conférencier pressenti)
- › L'expérience d'un Bureau des projets, avec **M<sup>e</sup> Michèle Lesage**, PMP, coordonnatrice, Développement et bureau des projets de la Direction de l'information juridique de la SOQUIJ
- › L'expérience en matière de gouvernance des technologies de l'information, avec **M<sup>me</sup> Linda Levasseur**, CA, directrice générale de l'Administration de l'Autorité des marchés financiers

---

# PROGRAMME DU CONGRÈS

ALLOCUTIONS - CONFÉRENCES – FORUM DE DISCUSSION

## Mercredi 6 mai 2009

16 h 30 > 17 h

### CONFÉRENCE TECHNIQUE



#### AGIR EN AMONT POUR MIEUX GÉRER ET DIFFUSER SON INFORMATION NUMÉRIQUE

La présentation montrera comment des actions simples pour l'utilisateur peuvent avoir des conséquences majeures pour l'organisation en matière de gestion et de diffusion de l'information. Nous utiliserons l'exemple de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, qui a mis en place un enregistrement institutionnel et qui fait un usage réfléchi des métadonnées.

#### CONFÉRENCIER

> **M. Martin Sévigny**, Irosoft inc.

17 h > 22 h

### COCKTAIL MÉRITE AAPI ET DÎNER

17 h

#### COCKTAIL MÉRITE AAPI

COMMANDITAIRE DU MÉRITE AAPI 2009



Le 7<sup>e</sup> Mérite AAPI, sous la présidence de M<sup>e</sup> Benoît Pelletier, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, ex-ministre du gouvernement du Québec, alors responsable notamment de la réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information

19 h

### DÎNER « LA TABLE D'ARGENT »

21 h

### CHANTAL BLANCHAIS, EN CHANSON

De Hong Kong à Paris, de Montréal à Las Vegas, Chantal Blanchais fait sensation partout où elle passe. Sa voix riche et posée propose un vaste répertoire allant du jazz à l'opéra, en passant par la chanson populaire, offrant ainsi un spectacle dont les congressistes se souviendront. Cette lauréate du Festival international de la chanson de Granby, qui chante dans plus de sept langues, a également assuré les premières parties de nombreux artistes tels que Gilbert Bécaud, Charles Trenet et Whitney Houston. D'un naturel charmant, son dynamisme, son humour, sa finesse et surtout son talent sauront capter votre attention et conquérir votre cœur.

# PROGRAMME DU CONGRÈS

ATELIER – CONFÉRENCES – FORUM DE DISCUSSION – REVUE JURISPRUDENTIELLE

## Jeudi 7 mai 2009



ANIMATRICE :

**M<sup>me</sup> Françoise  
Guénette**

journaliste

8 h > 9 h

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Sous la présidence du président de l'AAPJ, D<sup>r</sup> **Bruno J. L'Heureux**

9 h > 10 h 30

## ATELIER

### INTERACTION NÉCESSAIRE ET EFFICACE DANS LE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE D'ACCÈS

Le thème de l'atelier s'inscrit dans celui plus global du Congrès : la nécessité d'une interaction entre divers professionnels pour le traitement d'une demande d'accès ou pour la protection des renseignements personnels.

Les conférenciers partageront leurs expériences qui leur ont permis, au sein de leur organisation, d'améliorer leurs façons de faire pour traiter les demandes d'accès ou pour assurer la protection des renseignements personnels en toute efficacité. Dans cet objectif, le responsable d'accès doit inévitablement établir des liens étroits avec ses collègues pour entre autres récupérer les documents, identifier les personnes-ressources, composer avec la mémoire de l'organisation et le roulement du personnel ou établir les fondements de sa décision.

L'objectif de cet atelier est de fournir des conseils pratiques aux responsables de l'accès, lesquels peuvent être novices, moins expérimentés, ou tout simplement curieux d'apprendre de nouvelles façons de gérer leurs dossiers et ainsi d'améliorer le traitement d'une demande d'accès ou d'assurer la protection des renseignements personnels au sein de leur organisation.

### CONFÉRENCIERS

- › **M<sup>e</sup> Nathalie Lecoq**, avocate, CHU Sainte-Justine
- › **M. Claude Lamarre**, responsable de l'accès à l'information, ministère de la Santé et des Services sociaux
- › **M<sup>e</sup> Francine Farley**, directrice intérimaire, Accès à l'information et protection des renseignements personnels, ministère de la Justice du Canada

10 h 45 > 11 h 10

## CONFÉRENCE

### ÉVALUATION ÉTHIQUE DES SONDAGES : POURQUOI? POUR QUI? QUAND? COMMENT?

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels exige qu'un organisme public adopte des mesures particulières de protection des renseignements personnels relatives à certains sondages, dont une évaluation de leur « aspect éthique ». Que vise-t-on? Pourquoi? Comment s'y prendre? Quand la réaliser? Autant de questions qui seront abordées dans cette conférence.

### CONFÉRENCIÈRE

- › **M<sup>e</sup> Diane Poitras**, avocate, Direction des affaires corporatives et du secrétariat général – CSST

---

# PROGRAMME DU CONGRÈS

ATELIER – CONFÉRENCES – FORUM DE DISCUSSION – REVUE JURISPRUDENTIELLE

**Jeudi 7 mai 2009**

11 h 10 > 11 h 40

## CONFÉRENCE

### LA CIRCULATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LES ENVIRONNEMENTS DE TYPE WEB 2.0

L'avènement des environnements en ligne à contenu généré en tout ou en partie par les usagers (le Web 2.0) pose des défis importants pour l'application des exigences de protection des renseignements personnels (PRP). Par exemple, des entités publiques mettent en ligne des sites dans lesquels les usagers sont invités à déposer leurs données personnelles afin que celles-ci puissent être éventuellement communiquées à des organismes habilités, ou encore à partager publiquement leur évaluation des hôtels qu'ils ont fréquentés, ou leurs photos et souvenirs de vacances. Dans de tels environnements, comment départager ce qui constitue une collecte de renseignements personnels au sens des lois sur la PRP et ce qui constitue une publication librement décidée par l'internaute? Ces conditions de la circulation des renseignements personnels dans des environnements en réseaux nécessitent de mieux qualifier les situations juridiques qui existent lorsqu'un document passe d'un point à un autre dans le cadre des différents processus en ligne dans lesquels les usagers prennent une part active.

#### CONFÉRENCIER

> **M<sup>e</sup> Pierre Trudel**, professeur, titulaire de la Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal.

11 h 40 > 12 h

## FORUM DE DISCUSSION – Partie III

### RAPPORT DES DISCUSSIONS DES TABLES RONDES ET ÉNONCIATION DE PISTES DE RÉFLEXION ISSUES DE CES ÉCHANGES

Le mercredi 6 mai, les congressistes auront participé à un atelier/discussions sur leurs préoccupations concernant la mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Les secrétaires de chacune des tables rondes remettront un résumé des discussions de leur table à madame Françoise Guénette, journaliste à Radio-Canada et animatrice du Congrès.

Le jeudi 7 mai, Madame Guénette effectuera un retour sur les points soulevés à chaque table. Elle énoncera également les pistes de réflexion issues de ces échanges.

L'AAPI s'appropriera les réflexions et les recommandations contenues dans ce rapport afin d'obtenir pour ses membres des réponses aux questions ainsi soulevées et des outils leur permettant de remplir leurs obligations de conseiller ou de responsable en accès à l'information et en protection des renseignements personnels.

---

# PROGRAMME DU CONGRÈS

ATELIER – CONFÉRENCES – FORUM DE DISCUSSION – REVUE JURISPRUDENTIELLE

## Jeudi 7 mai 2009

13 h 30 › 15 h

### REVUE JURISPRUDENTIELLE

Chaque année, la Commission d'accès à l'information et la Cour du Québec, siégeant en appel des décisions de la Commission, ont à traiter un volume important de demandes de révision, dans le secteur public, et de demandes d'examen de mécontentement, dans le secteur privé.

Lors de cette présentation, le conférencier vous entretiendra sur les décisions clés rendues au courant de l'année, et ce, tant en matière d'accès qu'en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels.

La conférence portera ainsi sur l'interprétation jurisprudentielle des dispositions phares en matière d'accès aux documents dans le secteur public. Elle abordera ensuite le traitement, par la Commission, des demandes d'accès aux renseignements personnels et des demandes de rectification. Enfin, par sa revue jurisprudentielle, le conférencier soulignera les différents incidents qui peuvent survenir lors d'une audition devant la Commission. Si vous avez à traiter des demandes d'accès ou à interagir avec la Commission sur une base régulière, cette présentation est un incontournable!

CONFÉRENCIER›

**M<sup>e</sup> Olivier Truesdell-Ménard**, avocat, Donati Maisonneuve, s.e.n.c.r.l.

15 h 15 › 16 h

### ALLOCUTIONS DE CLÔTURE

INVITÉS

› **M. Robert Parent**, secrétaire général associé, Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information, ministère du Conseil exécutif

› **M<sup>e</sup> Hélène David**, conseillère juridique, SOQUIJ, et présidente du comité du Congrès 2009

Un bon système documentaire  
*doit :*

permettre à **n'importe QUI**  
de retrouver, **n'importe QUOI**  
et ce, **n'importe QUAND!**

[www.joelraiffaud.com](http://www.joelraiffaud.com) 

JOËL RAIFFAUD  
& ASSOCIÉS



LES SPÉCIALISTES EN  
GESTION DOCUMENTAIRE

---

# Assemblée annuelle 2009

**7 mai 2009 - 8 h**

Hôtel Château Bonne Entente – Salle Roy



ASSOCIATION SUR L'ACCÈS  
ET LA PROTECTION DE  
L'INFORMATION (AAPI)

## Convocation à tous les membres

AVIS est par la présente donné que la 19<sup>ième</sup> assemblée annuelle des membres de l'Association sur l'accès et la protection de l'Information (AAPI) se tiendra à l'hôtel Château Bonne Entente, 3400, Chemin Sainte-Foy, Québec (Québec), G1S 1S6, salle Roy, le 7 mai 2009, à 8 h.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Danielle Corriveau

Secrétaire

## ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Accueil et ouverture
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2008
5. Rapport du président et orientations stratégiques 2009-2011
6. Présentation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 janvier 2009
7. Nomination d'un vérificateur pour l'année financière 2009-2010
8. Nomination ou élection au conseil d'administration
9. Affaires diverses
10. Période de questions
11. Clôture



## La santé s'épanouit

Nous aidons à transformer l'utilisation de l'information dans le secteur de la santé pour un futur plus sain pour tous.



solutions en santé | avec l'expertise d'Emergis

L'information pour la vie

Communiquez avec nous au 1-888-709-8759  
ou visitez [telussante.com](http://telussante.com)

# Docuthèque

Ne cherchez plus le bon outil !



## Organisez vos documents

- Plans de classification

## Retrouvez votre information

- Recherches rapides et précises

## Diffusez votre savoir

- Sécurité de l'information
- Adaptée pour souscrire aux exigences légales

Alain Lavoie - 514-920-0020 ext. 228 - [lavoie@irosoft.com](mailto:lavoie@irosoft.com)

[www.irosoft.com](http://www.irosoft.com)

**FIERS DE BÂTIR *L'AVENIR* ENSEMBLE**



Commission  
de la construction  
du Québec

---

# Notices biographiques



## **M. Carol Allain**, M.SC., M.ÉD., Auteur

Après avoir terminé sa maîtrise en éducation (andragogie), Carol Allain s'est spécialisé en sciences de l'éducation, notamment en développement des savoirs et des compétences. Ses domaines d'intérêt comprennent les attitudes et les comportements de l'adulte, le fonctionnement de l'identité ainsi que la transmission et la gestion de la connaissance sur le plan individuel et au sein des organisations. Son intérêt pour l'adulte s'est manifesté dès sa première maîtrise en éducation physique à l'Université d'Ottawa. Il a également été chargé de cours dans ce même établissement au cours des années 1990. À l'Université de Montréal, il s'est consacré plus particulièrement à la vulgarisation des résultats de la recherche en psychologie cognitive, ce qui a permis de publier son premier ouvrage *Changez d'attitude!* aux Éditions Logiques (1998).

Depuis 1988, Carol Allain offre des conférences et des formations aux organisations et auprès du grand public sur les thèmes du stress au travail, de la motivation individuelle, de l'estime de soi, du travail en équipe et de la communication. Ses travaux de recherche l'ont amené à poursuivre une démarche particulière auprès du milieu scolaire, ce qui a fait naître son second volume *Enfant-roi, « Tout, tout de suite »* aux Éditions Logiques (2001). Ceci l'a conduit à une tournée outre-mer sur la nouvelle génération — c'est-à-dire celle issue des années 1980 — afin d'apporter aux parents et aux employeurs un soutien quant à l'explication des revendications exprimées par ces jeunes.

Carol Allain s'intéresse également à la recherche d'information pouvant mieux guider ses interventions. Cela l'a mené, à titre d'invité, à commenter des sujets d'actualité (conciliation vie personnelle et professionnelle, l'enfant-roi, la génération Y, la motivation et les relations hommes-femmes), et ce, autant à la radio qu'à la télévision.

Enfin, Carol Allain a publié de nombreux articles dans les revues et les journaux. En tournée dans diverses salles de théâtre, s'adressant ainsi au grand public, il poursuit avec engagement son souci d'accompagner l'adulte sur le plan des savoirs. Il est apprécié pour son dynamisme, sa rigueur et sa créativité qui lui permettent d'aborder divers thèmes de façon novatrice.



## **Chantal Bernier**, commissaire adjointe à la protection de la vie privée du Canada

Chantal Bernier a été nommée au poste de commissaire adjointe à la protection de la vie privée du Canada, dont le mandat principal est de veiller à l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la loi fédérale sur la protection de la vie privée qui s'applique au secteur public. La nomination prend effet le 8 décembre 2008.

Auparavant, Madame Bernier était sous-ministre adjointe, Secteur de la sécurité de la population et des partenariats, à Sécurité publique Canada. Elle a été auparavant sous-ministre adjointe, Politiques et programmes socio-économiques, à Affaires indiennes et du Nord Canada de 1999 à 2002 et directrice des opérations, Secrétariat de l'appareil gouvernemental, au Bureau du Conseil privé de 1998 à 1999.

M<sup>e</sup> Bernier est avocate spécialisée en droit public. Elle a commencé sa carrière au gouvernement fédéral, au ministère de la Justice du Canada.

Elle a un baccalauréat en droit civil de l'Université de Sherbrooke et une maîtrise en droit international public de la London School of Economics and Political Science.

---

## Notices biographiques (suite)



### **M<sup>e</sup> Marie-Julie Croteau**, avocate associée, Donati Maisonneuve

M<sup>e</sup> Croteau est avocate associée chez Donati Maisonneuve. Elle a fait ses études en droit à l'Université de Montréal et a été admise au Barreau du Québec en 1997. M<sup>e</sup> Croteau exerce dans le domaine du litige civil et, plus particulièrement, en responsabilité professionnelle, en litige contractuel ainsi qu'en droit de la santé. Elle a également développé une expertise dans le droit des médias, et plus précisément en matière de diffamation.

Dans ce contexte, elle est régulièrement appelée à conseiller ses clients et à représenter leurs intérêts devant les tribunaux judiciaires et quasi judiciaires. De plus, elle fournit des opinions sur l'interprétation et l'application de différentes lois, prépare des procédures et négocie diverses ententes. M<sup>e</sup> Croteau est également consultée pour la rédaction de contrats afin d'assurer leur conformité avec les lois applicables. Elle a aussi publié, à plusieurs reprises, des articles dans des ouvrages spécialisés en matière de gestion des risques. Enfin, depuis l'avènement de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, M<sup>e</sup> Croteau est périodiquement appelée à conseiller ses clients quant à l'application et à l'interprétation de ces lois. Elle a également développé des formations en entreprise afin de sensibiliser les employés à la protection des renseignements personnels.



### **M<sup>e</sup> Yves D. Dussault**, conseiller juridique à la Direction du soutien en accès à l'information au Secrétariat aux institutions démocratiques et à l'accès à l'information du ministère du Conseil exécutif.

M<sup>e</sup> Dussault est un avocat qui possède une expérience de plus de 20 ans en législation sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. Il commence sa carrière professionnelle en 1982, au sein du Contentieux de la Ville de Québec. À partir de décembre 1983, il se joint à l'équipe d'assistants de recherche du *Traité de droit administratif* de René Dussault et de Louis Borgeat, alors professeurs à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP). Son travail a porté sur la gestion de l'information gouvernementale.

En 1984, une charge de cours à l'ÉNAP s'ajoute à ces travaux. Il s'agissait de concevoir et de diffuser, sur tout le territoire québécois, une formation sur la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. En 1986, fort de cette expérience, M<sup>e</sup> Dussault accepte un poste de juriste à la Commission d'accès à l'information (CAI).

En 1991, il se joint à la Direction des affaires juridiques de l'Office des professions du Québec. En 1998, M<sup>e</sup> Dussault prête son expertise à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

En 2000, il entre au service du ministère de la Justice comme conseiller juridique auprès de la Direction du soutien en accès à l'information du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Au printemps 2005, cette Direction est intégrée au Secrétariat aux institutions démocratiques et à l'accès à l'information du ministère du Conseil exécutif.

Enfin, à titre de légiste principal, M<sup>e</sup> Dussault a travaillé au cheminement du projet de loi n° 86 de 2006, lequel a opéré une réforme de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et a modifié plusieurs lois dans ce domaine. Il est aussi le légiste du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

---

## Notices biographiques (suite)



**M<sup>e</sup> Francine Farley**, avocate, directrice intérimaire – Accès à l'information et protection des renseignements personnels au ministère de la Justice du Canada

M<sup>e</sup> Francine Farley fait partie de la fonction publique fédérale depuis 1984. Au cours de sa carrière, elle acquiert une solide expérience dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels auprès de nombreux ministères et institutions fédéraux, dont le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, la Bibliothèque nationale du Canada, les Archives nationales du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et, depuis neuf ans, pour le ministère de la Justice.

Depuis juin 2008, M<sup>e</sup> Farley est directrice intérimaire du Bureau d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du ministère de la Justice du Canada. À ce titre, conformément à l'*Arrêté sur la délégation en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels*, elle a l'autorité absolue en ce qui a trait à ces deux lois et à leurs règlements. Elle révisé notamment les dossiers de demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels des chefs d'équipe et prend ultimement position quant à la divulgation des documents demandés.

Cette année, après trois années difficiles avec fiches de rendement médiocres, seul le Bureau d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du ministère de la Justice du Canada dirigé par M<sup>e</sup> Farley s'est vu décerner la plus haute cote qui soit par le Commissariat à l'information du Canada, à savoir « cinq étoiles ».

M<sup>e</sup> Farley représente avec vigueur les programmes de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.



**M<sup>me</sup> Françoise Guénette**, journaliste

Françoise Guénette est journaliste indépendante. Elle a été reporter à la radio de Radio-Canada, corédactrice en chef du magazine féministe *La Vie en rose* et animatrice de quelques émissions de télévision dont *Droit de parole* à Télé-Québec. Elle vit à Québec, où elle collabore à l'émission *Ça me dit de prendre le temps* à la radio de Radio-Canada, en plus d'animer régulièrement des assemblées publiques portant sur des enjeux sociaux, politiques ou culturels.



**M. Claude Lamarre**, chef du Service de l'accès à l'information et des ressources documentaires au ministère de la Santé et des Services sociaux

M. Claude Lamarre est actuellement chef du Service de l'accès à l'information et des ressources documentaires au ministère de la Santé et des Services sociaux. À ce titre, il est le répondant ministériel pour la Loi sur l'accès en plus de diriger les opérations du centre de documentation ainsi que l'ensemble des activités liées à la gestion des documents administratifs. Il a également été directeur du Centre d'archives de Québec et des archives gouvernementales, et a occupé les postes d'analyste et de bibliothécaire dans divers ministères.

Monsieur Lamarre détient un baccalauréat en sciences sociales (politique) de l'Université Laval ainsi qu'une maîtrise en bibliothéconomie de l'Université de Montréal. Il est membre de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI), de l'Association des archivistes du Québec (AAQ) et de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED).

---

## Notices biographiques (suite)



**M. Yvan Lauzon**, MBA, informaticien au gouvernement du Québec (CSPQ-CDC) et expert-conseil auprès de l'OCDE

Yvan Lauzon travaille depuis 27 ans en technologies de l'information (TI), à la fois dans les secteurs privé et public, dont une vingtaine d'années dans l'équipe de coordination de l'informatique du gouvernement du Québec. Il s'intéresse depuis déjà une dizaine d'années aux meilleures pratiques de gestion des TI et il organise sur ce sujet un populaire séminaire biannuel.

De janvier 2006 à avril 2008, il a été adjoint du sous-ministre associé au ministère des Services gouvernementaux. Il travaille maintenant au Centre de leadership et de développement des compétences du gouvernement du Québec en tant que responsable de la formation en gestion des TI.

Depuis novembre 2006, M. Lauzon agit également comme expert-conseil auprès de l'OCDE en matière d'administration électronique. À ce titre, il a vérifié les activités d'administration électronique de la Belgique. Il a également prononcé des allocutions publiques dans 8 des 30 pays membres de cette organisation internationale.

Yvan Lauzon est détenteur de deux maîtrises en administration des affaires (MBA) (Paris et UQÀM), de même que d'une maîtrise spécialisée en informatique documentaire (UdeM).

De 1993 à 1996, il a coordonné les travaux de normalisation multilingue des formulaires électroniques EDIFACT développés par les Nations Unies (UN/CEFACT-WP4).

Finalement, M. Lauzon enseigne en milieu universitaire depuis 1987, en tant que chargé de cours dans quatre programmes de MBA et à la maîtrise en gestion de projet de l'UQÀM. Il est aussi membre actif de l'ISACA (IT Governance Institute) et du PMI – Project Management Institute (Paris, Montréal).

**M<sup>e</sup> Nathalie Lecoq**, avocate, CHU Sainte-Justine

M<sup>e</sup> Nathalie Lecoq est diplômée de la Faculté de droit de l'Université McGill et membre du Barreau du Québec depuis 1998. Elle détient également une maîtrise en droit de la santé et en bioéthique de l'Université McGill. Pendant près de huit ans, elle a exercé exclusivement en droit de la santé, en pratique privée au sein du cabinet d'avocats Heenan Blaikie. Elle travaille maintenant au CHU Sainte-Justine depuis le mois d'août 2008. M<sup>e</sup> Lecoq détient une expertise relative aux enjeux juridiques découlant de l'organisation et de la prestation de soins au sein des établissements de santé, en matière de gouvernance et de réglementation applicable, d'accès à l'information, de droit professionnel et disciplinaire, et de cadre normatif en matière de recherche. Elle a donné de nombreuses conférences et formations sur divers thèmes en droit de la santé.

---

## Notices biographiques (suite)



**M<sup>e</sup> Michèle Lesage**, avocate, PMP, coordonnatrice, Développement et bureau des projets à la direction de l'information juridique de SOQUIJ

M<sup>e</sup> Lesage a commencé sa carrière comme indexatrice des lois fédérales pour la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), poste qu'elle a occupé de 1984 à 1986. Elle a ensuite travaillé comme recherchiste chez Stikeman Elliott de 1986 à 1988, période pendant laquelle elle a participé à la mise sur pied d'une banque de dossiers réunissant les opinions juridiques rédigées par les étudiants, les stagiaires et les avocats du bureau ainsi que la jurisprudence recueillie au fil des années.

M<sup>e</sup> Lesage a depuis assumé les fonctions de chef d'équipe (1988-1989) chargée de la supervision du travail d'indexation des lois fédérales, et de recherchiste (1990-1994) veillant à la mise en œuvre d'un service de recherche juridique. En tant que spécialiste de banques de données juridiques, elle a notamment participé à une mission en République tchèque et en République slovaque. En 1995, elle a été analyste travaillant aux études d'opportunité, au calcul de coûts et aux recommandations.

M<sup>e</sup> Lesage a ensuite été conseillère juridique, responsable des publications comprenant des décisions rendues en droit administratif et social, de la rédaction de résumés, de la supervision des pigistes et du suivi des échéanciers. Chargée de projets depuis 2002, M<sup>e</sup> Lesage veille à la mise sur pied de projets ponctuels, à la planification des ressources matérielles et autres, à l'embauche de personnel, au contrôle de la qualité, à la supervision d'équipes d'avocats et de notaires, et à la reddition de comptes. De 2005 à 2007, M<sup>e</sup> Lesage a occupé le poste de coordonnatrice d'une équipe de dix techniciens en documentation et techniciens juridiques, voyant à l'application des règles de documentation juridique et au suivi des décisions publiées.

M<sup>e</sup> Michèle Lesage est actuellement coordonnatrice, Développement et bureau des projets, où elle œuvre à la mise en place de compétences et de standards, au soutien aux chargés de projets, à la prise en charge de projets, à la gestion de portefeuilles, à la hiérarchisation des idées et projets, ainsi qu'au suivi des projets.



**M<sup>me</sup> Linda Levasseur**, CA, directrice générale de l'administration à l'Autorité des marchés financiers

Directrice générale de l'administration depuis l'entrée en service de l'Autorité, en février 2004, madame Levasseur regroupe sous sa responsabilité les directions des ressources humaines, des ressources matérielles, des finances et des technologies de l'information. Elle a également dirigé les services à l'industrie de l'Autorité pendant près de deux ans.

À la suite de la fusion des cinq organismes ayant conduit à la création de l'Autorité, ses équipes ont procédé à l'intégration des outils, des processus et des installations nécessaires à la livraison des services de soutien administratif à l'organisation, ont mis en place les outils et programmes favorisant l'imputabilité et la reddition de comptes dans l'ensemble des unités organisationnelles, fait évoluer et intégré le cadre des relations de travail et implanté une fonction de développement organisationnel en appui à la mise en place des changements découlant de l'évolution des activités de l'organisme.

Auparavant, durant ses sept années à la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) à titre de directrice générale de l'administration, madame Levasseur a développé les services de soutien administratif dans le cadre du changement de statut de cet organisme alors nouvellement autonome, supervisé sa relocalisation physique et mis sur pied un service de traduction spécialisé en valeurs mobilières. Elle a également œuvré pendant plus de 13 ans à titre de directrice des services administratifs d'un éditeur juridique parapublic, et quelques années en vérification publique.

---

## Notices biographiques (suite)



**D<sup>r</sup> Bruno J. L'Heureux**, directeur responsable du Centre hospitalier Fleury et directeur des services professionnels et hospitaliers du Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord

D<sup>r</sup> Bruno J. L'Heureux est directeur responsable du Centre hospitalier Fleury et directeur des services professionnels et hospitaliers du Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord. Depuis l'obtention de son permis de pratique en 1981, il a occupé diverses fonctions comme médecin et gestionnaire. Parallèlement à ses activités professionnelles, il participe aux travaux de nombreux comités liés à différentes associations, dont l'Association médicale du Québec, l'Association médicale canadienne, l'Association canadienne de protection médicale, l'Association médicale mondiale et l'Association sur l'accès et la protection de l'information. Il est également engagé au sein de plusieurs fédérations médicales. Sur le plan communautaire, il a déjà dirigé la campagne Centraide pour le CHRDL et a été membre du conseil d'administration de la Fondation du Centre hospitalier Fleury. En 2003, on lui a décerné la Médaille du jubilé d'or commémorant l'accession de la Reine au trône.



**M<sup>e</sup> Benoît Pelletier**, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, ex-ministre du gouvernement du Québec, alors notamment responsable de la réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information

En tant que député libéral de la circonscription de Chapleau, Benoît Pelletier a été porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes de 1999 à 2003. Durant cette période, M<sup>e</sup> Pelletier a aussi pris part à la Commission des institutions, à la Commission permanente interparlementaire Québec-Haïti, au Groupe de travail sur les problèmes frontaliers, Section du Québec, à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Section du Québec, ainsi qu'à l'Association parlementaire Ontario-Québec.

Avocat spécialisé en droit constitutionnel et membre du Barreau depuis 1982, Benoît Pelletier a achevé sa licence en droit à l'Université Laval en 1981. Il a ensuite obtenu une maîtrise en droit de l'Université d'Ottawa (1989) et deux doctorats en droit de l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne) et de l'Université Aix-Marseille III, respectivement en 1996 et 2000.

Avant d'entrer au service de la population au sein du gouvernement du Québec, M<sup>e</sup> Pelletier a été conseiller juridique au ministère de la Justice à Ottawa, de 1983 à 1990, et professeur titulaire à l'Université d'Ottawa de 1996 à 1998, année où il a mérité le Prix d'excellence en enseignement et le titre de Professeur de l'année.

---

## Notices biographiques (suite)



**M<sup>e</sup> Diane Poitras**, avocate, Direction des affaires corporatives et du secrétariat général, CSST

M<sup>e</sup> Diane Poitras a été admise au Barreau du Québec en 1986. Elle est diplômée en droit et détentrice d'un diplôme de deuxième cycle en éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke. Ayant travaillé au service juridique de la Commission d'accès à l'information, pratiqué en cabinet privé, puis agi à titre de conseillère auprès du ministre responsable de l'application et de la révision de la Loi sur l'accès, elle est actuellement responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, et répondante en éthique à la Commission de la santé et de la sécurité du travail. M<sup>e</sup> Poitras a également enseigné ce secteur du droit à l'ÉNAP et à l'UQÀM. Auteure de plusieurs articles, conférences, formations et ouvrages dans le domaine, M<sup>e</sup> Poitras est lauréate du prix 2008 de la Fondation du Barreau du Québec, dans la catégorie Répertoire, pour la rédaction du *Guide pratique sur l'accès et la protection de l'information* de l'AAPL.



**M<sup>e</sup> Jacques Saint-Laurent**, président, Commission d'accès à l'information

M<sup>e</sup> Jacques Saint-Laurent est président de la Commission d'accès à l'information du Québec depuis le 25 octobre 2004. Tout récemment, il a été nommé à la présidence de la nouvelle Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP).

Au cours des trois années précédant cette nomination comme président de la Commission par l'Assemblée nationale, M<sup>e</sup> Saint-Laurent a été sous-ministre adjoint et directeur de l'état civil au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. À partir de juillet 2004, il a aussi été responsable de la Direction du soutien en accès à l'information et en protection des renseignements personnels de ce ministère.

M<sup>e</sup> Saint-Laurent est membre du Barreau du Québec depuis 1976. Après cinq ans en pratique privée, ses expériences dans le domaine du droit et son intérêt pour la gestion l'ont amené à amorcer une carrière de gestionnaire. En 1985, il devient directeur du contentieux des Bureaux de révision paritaires à la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Par la suite, il a occupé des postes de cadre juridique dans l'administration publique québécoise. De 1988 à 1993, il a été directeur des affaires juridiques du ministère de la Sécurité publique. Il a occupé la même fonction au ministère des Ressources naturelles de 1993 à 1995. Enfin, de 1995 à 2001, il a poursuivi ses activités de cadre juridique à titre de directeur du contentieux au ministère de la Justice.

---

## Notices biographiques (suite)



**M<sup>e</sup> Pierre Trudel**, avocat, professeur titulaire au Centre de recherche en droit public à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

Pierre TRUDEL est professeur titulaire au Centre de recherche en droit public (CRDP) de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il a été professeur invité à l'Université Laval (Québec), à l'Université Paris II (Panthéon-Assas) et à l'Université Namur (Belgique). En 1987-88, il a été directeur de la recherche du Groupe de travail fédéral sur la politique de radiodiffusion. De 1990 à 1995, il a été directeur du Centre de recherche en droit public.

Il enseigne en droit civil, en droit de la propriété intellectuelle, de l'information, de la radiodiffusion et du cyberspace. Il a été responsable de la formation du projet de coopération Médias et démocratie mené au Bénin, en Guinée et au Mali dans le cadre des activités de l'ACDI.

Il est l'auteur de plusieurs livres et articles en droit des médias. Son ouvrage intitulé *Droit de la radio et de la télévision* (1991) a remporté le prix Walter Owen attribué au meilleur traité en droit canadien de même que le grand prix de la Fondation du Barreau du Québec. Depuis plus de 25 ans, il a mené plusieurs projets de recherche en droit des technologies de l'information. Depuis 1990, il dirige un programme de recherche sur les conséquences juridiques de la dématérialisation de l'information et le droit des inforoutes au CRDP. Ce programme a donné lieu à la publication de livres tels que *La carte à mémoire : ses aspects juridiques et technologiques* aux Publications du Québec (1992), *La preuve et la signature dans l'échange de documents informatisés* aux Publications du Québec (1993), *L'identification et la certification dans les échanges de documents informatisés* aux Éditions Yvon Blais (1996) et *Droit du cyberspace* aux Éditions Thémis (1997). Il est l'un des auteurs de l'étude d'Industrie Canada sur la responsabilité sur Internet. Il a codirigé l'implantation du service expérimental de prise en charge des conflits sur Internet (CyberTribunal) ainsi que la préparation de la Loi annotée sur le cadre juridique des technologies de l'information ([http://www.autoroute.gouv.qc.ca/loi\\_en\\_ligne/index.html](http://www.autoroute.gouv.qc.ca/loi_en_ligne/index.html)) et le *Guide pour gérer les aspects juridiques d'Internet en milieu scolaire* (<http://www.crdp.umontreal.ca/guides/>). Il a aussi supervisé la préparation du site *Droit sur Internet* (<http://www.droitsurinternet.net>).

Il travaille actuellement à des projets de recherche sur les droits fondamentaux de l'information, la protection de la vie privée dans les réseaux de services publics, l'administration publique électronique, le droit de l'audiovisuel, le commerce électronique et les méthodologies d'élaboration des règles de conduite dans les environnements d'Internet.

Plus d'information à [http://www.crdp.umontreal.ca/fr/chercheurs/trudel\\_pierre/index.html](http://www.crdp.umontreal.ca/fr/chercheurs/trudel_pierre/index.html).



**M<sup>e</sup> Olivier Truesdell-Ménard**, avocat, Donati Maisonneuve

M<sup>e</sup> Olivier Truesdell-Ménard a obtenu son diplôme en droit LL.B. de l'Université de Montréal en 2003, avec mention d'excellence, et a été admis au Barreau du Québec en 2005. Il a ensuite été administrateur de l'AJBM et président du Comité des relations nationales et internationales en 2007-2008, ainsi qu'administrateur, membre du conseil exécutif et trésorier de l'Association du Jeune Barreau de Montréal de 2008 à 2009.

M<sup>e</sup> Truesdell-Ménard exerce sa pratique en litige civil et commercial, et plus particulièrement en matière de droit des assurances, de responsabilité professionnelle et de responsabilité des institutions financières. En contribuant aux publications de l'Association sur l'accès et la protection de l'information, il a également développé une expertise dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Dans le cadre de ses fonctions, M<sup>e</sup> Truesdell-Ménard a eu l'occasion de représenter ses divers clients à maintes reprises devant les tribunaux de droit commun et devant la Commission de l'accès à l'information, de rédiger des opinions juridiques pointues et de participer à la rédaction d'articles juridiques.



**LA SAQ VISE À  
SE DÉMARQUER  
COMME L'UN  
DES MEILLEURS  
DÉTAILLANTS  
DU QUÉBEC EN  
MATIÈRE DE  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE.**

## **COMMENT ?**

- En minimisant l'impact environnemental de ses activités.
- En stimulant l'innovation et le développement de boissons agrobiologiques et d'emballage écologiques.
- En favorisant des pratiques responsables dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement et dans ses processus d'achat de produits, de biens et de services.
- En faisant la promotion d'un modèle de consommation responsable.
- En réalisant sa mission sociétale de façon à agir comme catalyseur du développement durable des communautés au Québec.



À la santé  
de la planète

[www.saq.com/developpementdurable](http://www.saq.com/developpementdurable)



---

# HALL DES EXPOSANTS

Cette année, l'AAPI innove en offrant aux congressistes l'occasion de rencontrer certains des partenaires du Congrès 2009 et d'assister à des conférences techniques qui ont pour but de présenter des outils et des solutions pratiques dans les domaines de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de la gestion de l'information (voir le programme du pré-congrès 5 mai 2009)

## ADOBE



### Adobe révolutionne les échanges d'idées et d'informations

Les technologies et logiciels réputés de cet éditeur redéfinissent les communications des entreprises, des particuliers et du secteur des loisirs en établissant de nouveaux standards de production et de diffusion de contenu engageant – partout, et à tout moment.

## AAPI

En primeur, dans le cadre du Congrès, venez découvrir le nouveau site web de l'Association. Le site offrira maintenant une section réservée aux membres, ce qui vous permettra de consulter des documents, dont l'Informatique public et privé, et d'échanger dans un forum de discussion.

De plus, un autre projet que votre association a mené à bien durant la dernière année est la « boîte à outils personnelle » qui se retrouvera aussi sur le nouveau site Web.

La boîte à outils a été réalisée dans le cadre du Programme des contributions 2008-2009 de la Commissaire à la protection de la vie privée du Canada.

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation, l'AAPI rendra disponible au grand public une « boîte à outils personnelle » qui regroupe, en un seul endroit, une multitude d'outils de sensibilisation concernant les questions de la protection des renseignements personnels.

Par ce portail de référence, l'AAPI aura l'occasion de sensibiliser le grand public à l'importance de la protection des renseignements personnels et aux bonnes façons de gérer ses renseignements personnels, afin que celui-ci adopte une attitude proactive en la matière, et ce, en étant mieux outillé. Ce portail s'adresse à un public de tout âge. Afin de rejoindre le plus de citoyens possible, la stratégie d'éducation est d'être visible et accessible grâce à plusieurs véhicules d'information et outils promotionnels : par Internet, par des conférences auprès d'organismes communautaires et d'organismes jeunesse, par une tournée d'événements s'adressant au grand public, etc.

Les participants au Congrès 2009 sont d'ailleurs invités à prendre le temps de visiter le kiosque de l'AAPI pour donner leurs suggestions sur

---

# HALL DES EXPOSANTS

la toute dernière version du site. Vos commentaires sont extrêmement importants dans la finalisation de ce projet.

## ÉDITIONS YVON BLAIS

Les Éditions Yvon Blais ont été fondées à Cowansville, Québec, en 1978. Spécialisées dès les débuts dans l'édition juridique, nous publions maintenant plus de 600 titres et offrons divers produits électroniques, tant sur cédérom que sur Internet. Parmi nos auteurs, nous comptons des juristes et professeurs de renom, des cabinets réputés de même que de jeunes avocats prometteurs. Depuis 1996, les Éditions Yvon Blais sont membres de la maison **Carswell**, la division canadienne du groupe **Thomson Reuters**. Grâce aux liens de collaboration étroits qui unissent les diverses compagnies du groupe Thomson Reuters, nous sommes en mesure de vous fournir de l'information juridique riche et variée.

## JOËL RAIFFAUD & ASSOCIÉS

Que vous choisissiez un service clés en main, en collaboration, ou tout simplement une coordination, notre approche vous garantit la mise en place d'un système documentaire simple, efficace et performant. Vous avez des besoins particuliers de gestion documentaire ou vous désirez simplement avoir un portrait de votre organisation en ce domaine... **NOUS POUVONS VOUS AIDER !**

Une équipe compétente met à votre disposition une méthodologie rigoureuse, peaufinée par 30 ans de pratique.

## PRIVASOFT

Depuis près de 20 ans, Privasoft fournit des logiciels et des services pour automatiser la gestion de demandes dans les secteurs publics et les industries réglementées. Les clients de Privasoft doivent se conformer aux conditions législatives, réglementaires et internes et sont représentés dans les domaines des soins de la santé, de la sécurité publique et à tous les paliers gouvernementaux. Ces clients comptent sur Privasoft pour capturer, analyser, suivre, traiter et mesurer leur travail lié aux processus de divulgation de l'information.


## IROSOFT

La société Irosoft, certifiée ISO 9001-2000, est connue et reconnue comme chef de file canadien en gestion intégrée d'information et de documents (GIID). Elle propose un large éventail de produits spécialisés, développe des solutions sur mesure et offre des services de consultation dans le domaine de l'informatique documentaire, depuis 1995.

**Réduisez le temps de  
réponse aux demandes  
en AIPRP et assurez  
votre conformité  
législative avec  
AccessPro de  
Privasoft.**

Visitez le kiosque Privasoft pour  
une démonstration et pour en  
connaître davantage.

1-866-764-1696  
[www.privasoft.com](http://www.privasoft.com)

 **PRIVASOFT**

*Pour se tenir au courant,  
il suffit de s'abonner!*

## Liaison RRQ

Service de dépêches électroniques  
de la Régie des rentes du Québec

[www.rrq.gouv.qc.ca/liaisonrrq](http://www.rrq.gouv.qc.ca/liaisonrrq)

*Recevez par courriel uniquement  
l'information qui vous intéresse.*

## Actualités

Infolettre de la Régie

## Magazine

Cyberbulletin sur les programmes  
et services de la Régie

## Expertise retraite

Études et recherches portant  
sur le monde de la retraite

Régie des rentes  
Québec 

---

**MERCI À NOS COLLABORATEURS QUI, PAR LEUR ENGAGEMENT BÉNÉVOLE, PERMETTENT DE VOUS OFFRIR, ENCORE CETTE ANNÉE, UN CONGRÈS À LA HAUTEUR DE VOS ASPIRATIONS.**

---

**NOS COLLABORATEURS**

**M<sup>e</sup> Chantal Bernier**

**M<sup>me</sup> Pierrette Brie**

**M<sup>me</sup> Joëlle Chabot**

**M<sup>e</sup> Danielle Corriveau**

**M<sup>me</sup> Liliane Côté-Aubin**

**M<sup>e</sup> Marie-Julie Croteau**

**M<sup>e</sup> Christian Duquette**

**M<sup>e</sup> Yves D. Dussault**

**M<sup>e</sup> Francine Farley**

**M. Claude Lamarre**

**M<sup>e</sup> Benoît Laniel**

**M. Yvan Lauzon**

**M<sup>e</sup> Nathalie Lecoq**

**M<sup>e</sup> Michèle Lesage**

**M<sup>me</sup> Linda Levasseur**

**D<sup>r</sup> Bruno J. L'Heureux**

**M<sup>e</sup> Benoît Pelletier**

**M<sup>e</sup> Diane Poitras**

**M<sup>e</sup> Jacques Saint-Laurent**

